Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261023-B_DEL_2026_099-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 octobre 2026

Date de convocation : 16/10/2026 **Date d'affichage :** 16/10/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 12 12

L'an deux mille vingt six, le vingt trois octobre, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
HENRY Lionel, LE MARCHAND Isabelle, DELABARRE Sylviane

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261023-B_DEL_2026_099-DE

N° B_DEL_2026_099

Objet **Développement économique**

PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SAS La Casa di Micha - Madame Charlotte BONHOMME et Monsieur Emeric LEBEDEL

Dans le cadre de la mise en place du dispositif PASS Commerce et artisanat (PCA), les membres du Groupe de travail se sont réunis le 12 octobre 2026 pour procéder à l'examen du dossier suivant :

Bénéficiaire : Madame Charlotte BONHOMME et Monsieur Émeric LEBEDEL – SAS La Casa di Micha – LA MEZIERE

- Activité : Restauration sur place et à emporter. Société créée en juillet 2026 ; reprise du restaurant Au coin du feu.
- Localisation : 22 Place de l'Église, à La Mézière.

- Montant des dépenses subventionnables : 28 642,33 € HT
- Taux d'aide : 30 % des dépenses subventionnables HT, plafonné à 7 500 € de subvention.
  - Investissements matériels

- Montant de la subvention : 7 500 € répartis comme suit :
  - 3 750 € par le Val d'Ille-Aubigné (50 %),
  - 3 750 € par la Région Bretagne (50 %).

La demande de subvention porte sur l'achat de matériel de cuisine : un pétrin et un four à pizza. Des équipements vieillissants seront également remplacés : table réfrigérée, lave-verres et lave-vaisselle. L'installation du four napolitain en salle vise à valoriser le savoir-faire et créer une proximité avec la clientèle.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.
Dans le cas d'une réalisation partielle du projet, l'aide sera versée au prorata, sur la base de 30 % des dépenses subventionnables. Dans le cas inverse, où les dépenses seraient supérieures aux estimations initiales, le montant de l'aide ne sera pas revalorisé.

Monsieur le Président propose de valider cette subvention au titre du dispositif PASS Commerce et artisanat.

Vu la délibération DEL_2023_118 du Conseil Communautaire en date du 9 mai 2023 validant le dispositif Pass Commerce et artisanat,

Vu la délibération DEL_2023_134 du Conseil communautaire du 13 juin 2023 adoptant la Convention de partenariat entre la Région Bretagne et le Val d'Ille-Aubigné pour la période 2023-2028,

Considérant l'avis favorable du Groupe de travail Pass Commerce et artisanat réuni le 12 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant maximum de 7 500 € au bénéfice de la SAS La Casa di Micha,

PRÉCISE que, conformément à la convention entre la Région Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour la mise en œuvre du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT, l'aide attribuée est co-financée à 50 % par la Région Bretagne et 50 % par la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné.

La Région s'engage à verser à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les crédits correspondants à 50 % de la subvention versée à la SAS La Casa di Micha, soit 3 750 €,

PRÉCISE que cette subvention sera versée en une seule fois à la réalisation des travaux et investissements, sur

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261023-B_DEL_2026_099-DE

présentation des justificatifs des factures acquittées et après vérification que ces travaux ont été réalisés.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 03/11/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur BOUGEOT Frédéric

Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

